

LATECOERE

Société anonyme au capital de 124 967 771, 65 euros
Siège social : 135, rue de Périole, 31500 Toulouse
572 050 169 R.C.S. Toulouse

BROCHURE DE CONVOCATION *ERRATUM*

**Assemblée Générale Annuelle Mixte
Du 30 décembre 2024**

1. **COMMENT PARTICIPER ET VOTER A L'ASSEMBLEE**
2. **ORDRE DU JOUR**
3. **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESOLUTIONS**
4. **TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS**
5. **EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2023**
6. **PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
7. **DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

A. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Approbation des dépenses et charges non déductibles visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
5. Approbation d'une convention réglementée visée aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce conclue avec un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société ;
6. Approbation des autres conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce conclues avec des mandataires sociaux de la Société ;
7. Renouvellement du mandat de Mme Laurence Dors en qualité d'administratrice ;
8. Renouvellement du mandat de M. Christophe Villemin en qualité d'administrateur ;
9. Ratification de la cooptation de Mme Samantha Marnick en qualité d'administratrice en remplacement de Mme Helen Lee Bouygues ;
10. Nomination de Mme Samantha Marnick en qualité d'administratrice ;
11. Nomination de M. Nick Sanders en qualité d'administrateur ;
12. Ratification de la cooptation de Mme June du Halgouët en qualité d'administratrice en remplacement de Mme Caroline Catoire ;
13. Ratification de la cooptation de M. Bernd Kessler en qualité d'administrateur en remplacement de M. Philip Swash ;
14. Ratification de la cooptation de M. Thomas De Cannière en qualité d'administrateur en remplacement de M. Ralf Ackermann ;
15. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs ;
16. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration ;
17. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général ;
18. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué et/ou tout autre dirigeant mandataire social exécutif ;
19. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce ;
20. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice écoulé à M. Pierre Gadonneix en raison de son mandat de Président du Conseil d'Administration jusqu'au 26 juillet 2023 ;
21. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice écoulé à M. Thierry Mootz en raison de son mandat de Président du Conseil d'Administration à compter du 13 octobre 2023 ;
22. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice écoulé à M. Thierry Mootz en raison de son mandat de Directeur Général jusqu'au 13 octobre 2023 ;
23. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice écoulé à M. Grégoire Huttner en raison de son mandat de Directeur Général à compter du 13 octobre 2023 ;
24. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ;
25. Nomination d'un organisme tiers indépendant ;

B. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

26. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toutes autres sommes ;
27. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
28. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public (à l'exclusion d'offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) ;
29. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
30. Autorisation consentie au Conseil d'Administration pour décider l'émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme en rémunération d'apports en nature ;
31. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique comportant une composante échange initiée par la Société ;
32. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le capital par l'émission d'actions ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (*Augmentation de capital réservée à un ou plusieurs investisseurs français sélectionnés avec l'accord préalable de l'Etat français dans le cadre de l'autorisation préalable du Ministère de l'Economie au titre du contrôle des investissements étrangers en France*) ;
33. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le capital par l'émission d'actions ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (*Augmentation de capital réservée à un ou plusieurs prêteurs créanciers de la Société au titre d'un Prêt Garanti par l'Etat*) ;
34. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'une catégorie de personnes répondant à des

caractéristiques déterminées (*Augmentation de capital réservée à certains membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou ses filiales*);

35. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
36. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription de manière réservée à une ou plusieurs personnes nommément désignées, dans la limite de 30% du capital ;
37. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
38. Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires et/ou de préférence existantes ou à émettre de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certaines catégories d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ;
39. Fixation du plafond global des délégations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme ;
40. Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues ;
41. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions avec renonciation au droit préférentiel de souscription ;

C. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

42. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE : ERRATUM

Le présent rapport a pour objet de présenter les projets de résolutions soumis à votre Assemblée par le Conseil d'Administration de votre Société. Il est destiné à vous présenter les points importants des projets de résolutions, conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleures pratiques de gouvernance. Vous êtes encouragé à procéder à une lecture attentive du texte des projets de résolutions avant d'exercer votre droit de vote.

A. SUR LA PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Affectation du résultat de l'exercice (4e Résolution)

Il vous est proposé, dans le cadre de la 4ème résolution, d'affecter l'intégralité du **bénéfice** de l'exercice 2023, soit 10 629 594,51 euros en totalité au poste « Report à nouveau » dont le solde débiteur sera ainsi porté à 285 301 234,48 euros.

Pour mémoire, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il vous est rappelé qu'aucune distribution de dividende ni autre revenu n'est intervenu au titre des trois précédents exercices.

Les autres projets de texte de résolutions présentées à l'Assemblée Générale sont inchangés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION